

Le développement durable au sein de la Sécurité sociale

Chiffres clés



« Depuis 2007, la Sécurité sociale a fait du développement durable un engagement collectif porté par trois plans cadre. Le plan cadre 2015-2018 s'est adapté à la diversité des défis sociétaux et environnementaux. Il donne de nouvelles perspectives et réactualise l'engagement de la Sécurité sociale en encourageant la professionnalisation de la démarche et en portant une attention particulière à l'innovation.

Ce document fait un focus sur des indicateurs clés du plan cadre 2015-2018 qui ont été suivis en terme de développement durable, selon différentes sources d'information, pour le Régime général. »



La responsabilité sociale interne de l'employeur

Garantir la non-discrimination dans l'accès à l'emploi

67% des organismes ont mis en place une méthode favorisant la sécurisation des processus d'embauche



Taux d'emploi direct des personnes en situation de handicap : **7,6%***

78% Organismes ayant une contribution Agefiph et/ou FIPHFP égale à zéro*



Les moins de 26 ans représentent **17,8%** des embauches en contrat à durée indéterminée au sein du régime général*

Poursuivre les actions de sensibilisation et de suivi portant sur la diversité

Les femmes représentent **78%** de l'effectif du régime général



49% des agents de direction sont des femmes



Part des moins de 26 ans dans les embauches : **17%**



59,7% des + de 45 ans ont bénéficié d'au moins une formation

Développer les démarches de prévention de la santé contributrices d'une meilleure qualité de vie au travail



77% des organismes ont mis en place un plan d'actions ou un accord sur la qualité de vie au travail



Les achats responsables

L'Observatoire de l'achat
a recensé **4 745** marchés notifiés
en 2017 pour un montant global
de **1 690 863 628 € HT***



Zoom sur l'insertion des clauses sociales et environnementales dans les marchés

En 2017, **51,4%** des marchés passés par les organismes du régime général comportent une clause environnementale.



21% des marchés notifiés comportent une clause sociale.

Ces clauses sont réparties dans les secteurs suivants :

19,5%

marchés
de travaux

18,5%

marchés
de fournitures

21,2%

marchés
de services



99 466 heures ont été travaillées dans le cadre des clauses d'insertion.



En 2017, **402** marchés passés auprès du secteur adapté et protégé

soit un volume d'achat de **4 502 947 €**,

ce qui a permis de générer **466,5** unités bénéficiaires prises en compte dans la participation employeur dans le cadre de marchés passés auprès des EA/ESAT.

Évaluer et maîtriser l'impact environnemental de nos activités



La consommation énergétique s'est stabilisée en 2017 (+0,9 % par rapport à 2016), mais s'inscrit dans un contexte favorable par une **diminution** des consommations de **17,7%** en 5 ans.

76,4%

des véhicules de la flotte automobile des organismes émettent moins de 110g de CO₂/km.



46,8%

des organismes ont mis en place un plan de traitement des déchets.



L'animation de la démarche DD

23,4%

des agents de direction ont au moins un objectif annuel de développement durable.



62%

des organismes ont présenté leur plan d'action ou rapport d'activité annuel devant leurs instances décisionnelles.



86%

des organismes ont communiqué en interne sur leurs actions de développement durable et

64% ont réalisé des actions sur les territoires avec les acteurs locaux.

33%

des organismes ont médiatisé en externe le rapport annuel, un plan d'actions développement durable ou tout autre action spécifique.

